Cahier des charges

Challenge départemental Greensome des Ecoles de Golf – 2025

Mercredi 22 octobre après-midi au Golf de L’Hippodrome

Mercredi 12 novembre après-midi au Golf des Tumulus

Dans le cadre des compétitions requises au titre du Challenge National des Ecoles de Golf, le Comité Départemental de Golf des Hautes Pyrénées a créé un Challenge Départemental des Ecoles de Golf qui se disputera en Greensome.

**Conditions de participation**

Le Challenge Départemental des Ecoles de Golf est réservée aux Ecoles de Golf des Hautes Pyrénées. Les équipiers devront attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf. Ils devront être membres ou abonnés du Golf qu’ils représentent avec leur licence à jour en lien 1 ou 2.

**Catégories d’âge :** U16 tel que défini au titre du Challenge National des Ecoles de Golf ayant ***un index supérieur ou égal à 20 et âgés de moins de 17 ans au 1er septembre 2025*** c’est-à-dire nés après le 31 août 2008 et pour la catégorie U10 nés en 2015 ou après

**Catégories**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|   | 1ère catégorie | 2ème catégorie | Catégorie U10 |
| Filles  | 20<index<54 | Index 54 & NC | 20<index<NC |
| Garçons | 20*<*index<54 | Index 54 & NC | 20<index<NC |

Chaque Ecole de Golf aura la possibilité d’inscrire autant d’équipes qu’elle le souhaite.

**Critères de qualification.**

Toutes les Ecoles de Golf des Hautes Pyrénées sont éligibles à la participation à ce challenge.

**Forme de jeu**

**Epreuve sur 1 tour pour chaque étape :** Greensome score maximum (limité à 9 si à la fin du 8ème coup, la balle n’est pas dans le trou, elle est ramassée et on note 9 sur la carte de scores.).

Les étapes se disputeront sur 9 trous. Les départs se feront des **repères 3** pour les garçons et des **repères 5** pour les filles pour la **1ère catégorie**. Les autres catégories joueront des **repères 7**.

Les Greensomes seront classés en 3 catégories (les 2 catégories du Challenge National des écoles de Golf et une catégorie spécifique U10). Le surclassement des équipiers sera autorisé. Pour les équipes constituées de deux jeunes appartenant à deux catégories différentes, c’est la catégorie du mieux classé qui sera retenue.

**Classement**

Pour l’attribution du challenge, un classement sera fait en prenant en compte, pour chaque catégorie, l’équipe la mieux classée de chaque Ecole de golf.

L’attribution des points sera faite en conséquence comme suit :

* 10 points seront attribués à l’Ecole de Golf ayant l’équipe la mieux placée :
* 8 points à la deuxième Ecole de Golf,
* 6 points à la troisième Ecole de Golf,
* 4 points à la quatrième Ecole de Golf et
* 2 points à la cinquième Ecole de Golf.

En cas d’égalités, les points attribués aux places concernées seront partagés entre les équipes concernées (exemple : s’il y a deux équipes à la première place elles se verront attribuer 9 points chacune)

Les Ecoles de Golf présentant des équipes constituées par au moins une fille se verront attribuer un bonus de 4 points pour chaque équipe concernée.

L’Ecole de Golf ayant cumulé le plus de points sur les 2 étapes sera déclarée vainqueur du Challenge Départemental des Ecoles de Golf des Hautes Pyrénées.

**Rappel du règlement général**

**Epreuve non-fumeur** voir § 1.2-2 (I-5) / **chariots électriques et utilisation des appareils de mesure de distance interdits** - Voir § 1.2-2 (I-8).

Seuls les équipiers, inscrits à la compétition, seront autorisés à.

Les accompagnateurs, quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de CD ou de clubs devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée, entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

**INFORMATIONS :** Comité Départemental de Golf des Hautes-Pyrénées

1 chemin du golf 65200 POUZAC

**comitegolf65@outlook.fr**

**comitegolf65@outlook.fr**